


SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

**« Une société polynésienne fracturée :
Quelles perspectives pour une société
plus équitable ? »**



Ce rapport rassemble pour la première fois en un seul document des recommandations concrètes et précises sur les sujets fondamentaux que sont

L'ÉDUCATION, LE TRAVAIL, LE LOGEMENT, LA FISCALITÉ ET LE SOCIAL.

Il reflète notre ambition collective pour une société polynésienne plus équitable et solidaire.

Il a été construit à partir des différents constats réalisés par les équipes de terrain depuis de nombreuses années et confirmés par les chiffres des différentes études réalisées :

- Échec scolaire en hausse,
- Progression du chômage et paupérisation de la classe moyenne,
- Crise du logement et inflation galopante sur les produits et services répondant aux besoins essentiels de se nourrir, se loger, se déplacer,

Tous les ingrédients sont réunis pour une société polynésienne fracturée.

Or justement, le CESEC joue un rôle essentiel en tant que laboratoire d'idées et de propositions. Grâce au travail des membres de la commission « **Santé et solidarités** », nous avons pu mettre en lumière l'urgence d'une réforme de l'action sociale dans notre Pays.

MAIS POUR QUELLES SUITES ME DIREZ-VOUS ?

Les travaux du CESEC servent de boussole pour les décideurs. Ils éclairent les choix politiques en fournissant des analyses approfondies et des solutions pragmatiques. Nos rapports ne sont pas de simples rapports ; ils sont des outils d'aide à la décision.

Pour que nos recommandations soient rapidement traduites en actions concrètes, nous allons solliciter les autres Institutions de notre Pays, pour leur présenter ce rapport. Nous espérons ainsi pouvoir les sensibiliser sur les points essentiels qu'ont pu révéler nos travaux.

C'est aussi cela le CESEC, être à l'initiative d'un dialogue institutionnel riche et citoyen. Notre société polynésienne ne peut plus se permettre d'ignorer les nouvelles fractures qui en ébranlent les fondements. Le moment est venu de passer à l'action. Nous appelons les décideurs et l'ensemble des citoyens à s'engager pour une Polynésie plus équitable, plus solidaire.

ET LE CESEC RESTERA UN PARTENAIRE ACTIF DANS CETTE DÉMARCHE.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

« Une société polynésienne fracturée : Quelles perspectives pour une société plus équitable »

A. L'ÉDUCATION : COMME LEVIER POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET REDUIRE LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

1. DESSERRER LES DÉTERMINISMES SOCIAUX ET FAVORISER LA POURSUITE DE LA SCOLARITÉ

1. Lutter contre le décrochage scolaire et l'abandon de scolarité
2. Remettre aux normes les infrastructures et développer les programmes d'accompagnement éducatif associés
3. Améliorer les transports scolaires et étendre le dispositif national de l'aide à la continuité territoriale
4. S'engager sur un programme de télé-éducation à évaluer périodiquement
5. Améliorer la prise en charge de la restauration scolaire
6. Développer des projets pédagogiques favorisant la mixité sociale

2. ENCOURAGER ET FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS

7. Concentrer les efforts sur la scolarité en primaire en confortant la maîtrise des apprentissages fondamentaux
8. Adapter la formation et les programmes aux réalités socio-culturelles des élèves, notamment dans les archipels éloignés
9. Renforcer les moyens sur les publics les plus en difficulté
10. Favoriser l'implication des familles
11. Améliorer la carte de formation et la gestion des filières

3. PRÉPARER ET FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

12. Adapter la carte des formations aux besoins de l'économie et du marché de l'emploi
13. Mettre en place des campus de qualifications par secteurs et filières
14. Favoriser les stages en entreprise

4. INSUFFLER UN NOUVEAU SOUFFLE AU SYSTÈME ÉDUCATIF EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AU PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT

B. POUR UN MEILLEUR ACCÈS AU TRAVAIL

1. L'INSERTION PROFESSIONNELLE S'INSCRIT DANS UN PARCOURS

15. Inscrire l'accès au travail dans un parcours allant de la scolarité jusqu'à l'insertion professionnelle, économique et sociale
16. Favoriser la poursuite de la scolarité et la réussite scolaire (points 01-A. et 01-B.)

2. FAVORISER LES FORMATIONS EN ALTERNANCE ET ÉVALUER LE DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE

17. Faire l'évaluation des dispositifs en faveur de l'apprentissage
18. Apporter suffisamment de souplesse et adapter les conditions d'accès au bénéfice d'un large public.

3. ACCOMPAGNER LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI ET IMPLIQUER LES FAMILLES

19. Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi
20. Réactiver et évaluer les dispositifs « d'Insertion Sociale par l'Activité Economique » (ISAE)
21. Encourager et soutenir les organisations et action d'insertion innovantes dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
22. Améliorer les transports et les déplacements pour favoriser l'accès à l'emploi
23. Impliquer les familles dans les projets d'insertion professionnelle
24. Soutenir l'action du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) qui affiche des résultats d'insertion probants

4. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES CRÉATIONS D'ACTIVITÉS (AUTO-ENTREPRENEURS ET ENTREPRISES INDIVIDUELLES)

25. Encourager la création d'activités des entrepreneurs
26. Améliorer la communication des entrepreneurs autour des aides aux créations d'entreprises et des obligations qui leur incombent



5. SOUTENIR L'ACCÈS AU TRAVAIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

27. Consolider et évaluer l'action spécifique en faveur des personnes porteuses de handicap
28. Rester à l'écoute et conduire les concertations avec l'ensemble des acteurs du monde du handicap

C. FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FLUIDIFIER LES PARCOURS

1. IDENTIFIER LES BESOINS ET AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ DANS LEURS PARCOURS

29. Améliorer l'identification des besoins en places et logements supplémentaires
30. Renforcer l'accompagnement social des publics en difficulté, notamment par le recours à des travailleurs sociaux supplémentaires
31. Améliorer la coordination entre les acteurs du logement et de l'habitat

2. SIMPLIFIER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FLUIDIFIER LES PARCOURS

32. Simplifier et unifier l'information et les procédures pour l'accès au logement
33. Fluidifier les parcours résidentiels
34. Étendre l'Aide Familiale Logement (AFL) sous condition de ressources au parc de location privé

3. RENFORCER LES CAPACITÉS DE LOGEMENTS ET DIVERSIFIER L'OFFRE

35. Renforcer la production de logements sociaux et mobiliser les logements vacants
36. Mobiliser des terres en indivision pour des projets de logements
37. Poursuivre l'action de l'AISPF et élargir le champ d'action pour les publics les plus en difficulté

D. POUR UN MEILLEUR ACCÈS AU TRAVAIL

1. LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE ET REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX PLUS DÉMUNIS

38. Améliorer la transparence sur la formation des prix et favoriser la concurrence
39. Développer une politique d'approvisionnement durable, raisonnée et maîtrisée
40. Concentrer les efforts sur l'alimentaire, notamment les Produits de Première Nécessité (PPN) et favoriser la santé
41. Diversifier les modes de productions locaux
42. Développer les jardins collaboratifs et communautaires
43. Soutenir les aides sociales et le pouvoir d'achat des familles démunies (voir politique sociale Titre 5)
44. Favoriser le don et limiter les gaspillages

2. PROPOSER UNE FISCALITÉ PLUS EFFICACE ET PLUS JUSTE

45. Ouvrir un large débat sur la réforme de la fiscalité et déterminer des trajectoires
46. Plusieurs pistes et principes méritent de guider les réformes
47. Faire le bilan et réformer la Taxe de Développement Local (TDL)
48. Instaurer des mesures favorables et incitatives pour les entreprises du secteur social et solidaire
49. Faire baisser le prix de l'immobilier
50. Revoir les droits de mutation

E. FONDER ENSEMBLE NOTRE POLITIQUE SOCIALE

1. PORTER DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS DANS UNE STRATÉGIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

51. Définir et adopter une stratégie d'action sociale et solidaire
52. Faire de la lutte contre la pauvreté un enjeu de développement

2. REMETTRE LA FAMILLE AU CŒUR DE L'ACTION SOCIALE

- 53. Remettre la famille au cœur de l'action sociale
- 54. Organiser une conférence de la famille tous les 2 à 3 ans
- 55. Poursuivre et améliorer l'accompagnement des familles
- 56. Anticiper les situations de détresse sociale

3. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX ET FAVORISER L'ÉQUITÉ

- 57. Améliorer l'accès aux droits et services sanitaires et sociaux
- 58. Améliorer la couverture médicale de proximité et les soins de santé primaire dans les territoires en pénurie
- 59. Réduire les inégalités et favoriser l'équité à travers les prestations sociales
- 60. Poursuivre l'action en faveur des personnes en situation de handicap

4. MODERNISER L'ORGANISATION ET LES INSTRUMENTS DE NOTRE ACTION SOCIALE

- 61. Réorganiser l'action sociale de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) en adaptant les moyens
- 62. Valoriser et reconnaître les métiers dans le secteur social
- 63. Mettre en place un centre de formation sanitaire et social, pour développer les compétences et qualifications des personnels
- 64. Développer les outils numériques et automatiser les procédures
- 65. Codifier le droit de la santé et de l'action sociale
- 66. Etablir un schéma directeur des établissements médico-sociaux et socio-éducatifs
- 67. Repréciser le rôle des communes dans la chaîne d'intervention Favoriser et soutenir l'innovation sociale

5. AMÉLIORER LE PILOTAGE, LA COORDINATION ET L'ÉVALUATION

- 68. Favoriser l'inter-ministérielle et la coordination
- 69. Améliorer l'évaluation de l'action sociale

F. POUR UNE MEILLEURE OBSERVATION ET CONNAISSANCE DE LA PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS SOCIALES

70. Réaliser un bilan régulier et enrichi sur l'évolution de la situation de pauvreté et le développement humain. Le débat public se prive actuellement d'un éclairage statistique précieux et d'une mise à jour des données
71. Publier de façon régulière sur la situation de la pauvreté et les inégalités, en favorisant la comparaison avec les autres territoires et collectivités d'outre-mer, ainsi que leur intégration à un niveau national et international
72. Porter une attention particulière à la mise en œuvre des décisions, autant que pour la conception des politiques, et en assurer un suivi régulier

